

LE P'TIT JOURNAL

Commune nouvelle regroupant
les bourgs de :
Arnouville, Bierville, Gaudreville,
Gommerville, Grandville,
Jodainville, Orlu.

Gommerville - Eure et loir



**COMMUNE
NOUVELLE DE
GOMMERVILLE**

EDITION

2020

YOLIANDE LETORT

Qui aurait pu imaginer en début d'année, que le monde entier subirait une telle crise liée au coronavirus, et un tel bouleversement !

Cette année 2020 restera dans toutes les mémoires.

Je souhaite que la France sorte très vite de cette pandémie, et que nous nous retrouvions tous ensemble pour des rencontres, des partages et des moments festifs.

Cette année 2020, nous avons également affronté le terrorisme, les attaques contre la laïcité et contre la liberté de parole.

La France est un pays laïc : la séparation de l'Eglise et de l'Etat date de 1905, Il n'y a pas de religion d'Etat. Chacun est libre de son choix en matière de religion. « La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres ».

Et dans notre commune ?

Comme beaucoup, nous sommes confrontés à des actes d'incivilité récurrents (Tags ...).

Ces faits de vandalisme de toutes natures sont inadmissibles. Détériorer un bien public, c'est détériorer un bien qui appartient à chacun d'entre nous. Il est de notre responsabilité citoyenne de les bannir. Cette responsabilité commence devant nos portes, par le nettoyage ou désherbage des trottoirs devant nos maisons, par le ramassage des déjections de nos animaux de compagnie, par le respect des bâtiments et du mobilier communal.

Le respect de notre environnement, c'est l'affaire de tous !

2020 était aussi une année d'élections municipales avec un 1er tour le 15 mars, juste avant le confinement.

La nouvelle équipe élue se compose de 19 conseillers (9 femmes, 10 hommes). 11 de l'ancien conseil et 8 nouveaux élus. Monsieur DORET a assuré l'intérim jusqu'au 23 mai, date de l'installation officielle du nouveau conseil.

**2020,
L'ANNÉE DE
TOUS LES
DANGERS !**

2020 POUR NOTRE COMMUNE



Nous avons poursuivi les divers travaux commencés lors de la précédente mandature :

- Restauration de l'église « Saint Médard » d'Orlu
- Enfouissement des réseaux du bourg de Gommerville. *Les travaux d'eau ont été réalisés relativement vite et dans de bonnes conditions, je n'en dirai pas autant pour les réseaux d'électricité et de téléphone ! Que de tracas ! Mauvaise synchronisation entre les entreprises, coupures d'électricité non annoncées, lenteur dans les finitions ...*
- Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Grandville (rue de la Justice, ruelle de la place des Tilleuls)
- Pose de compteurs d'eau à l'extérieur également au hameau de Grandville (rue de la Justice, ruelle de la Place des Tilleuls, et cour commune rue des Merisiers).
- Construction du city-stade derrière l'Eole dans un temps record, mise en fonctionnement dès juillet 2020.

Puis, nous avons commencé à petit pas l'amélioration de votre quotidien par :

- La sécurité : pose de panneaux « stop » dans la traversée du bourg de Gommerville, pour réduire la vitesse (actuellement en cours).
- La communication : création du nouveau site internet de la commune « www.gommerville28.fr »

Malgré ces temps incertains, il y a eu plusieurs animations et festivités :

- Visite de village (Orlu) le 6 septembre avec ouverture de l'Eglise et des deux entreprises « Pastéole » et « La Brasserie du Houblon d'argent »
- Randonnée pédestre le 20 septembre, sous le soleil. Les marcheurs, ravis du circuit de 12 km, se sont retrouvés à midi pour un verre de l'amitié
- Inauguration du city-stade le 3 octobre, avec la société AGORESPACE, les financeurs et la population, dans une ambiance sportive avec familles et enfants, et festive avec un verre de l'amitié à la salle de l'Eole.

Nous avons pu constater que cette structure est très fréquentée. Vous êtes nombreux à vous y rendre lors d'une balade ou à la sortie des écoles, et nous sommes ravis que cet équipement ait trouvé son public. Accolé au terrain de bosses, cet espace est devenu un lieu de rencontre et de divertissement familial..

ET POUR 2021 ?

Recensement de la population : En raison de la situation sanitaire, celui-ci est reporté en 2022, avec une amplification des outils informatiques (déclarations directement par internet).

Elections : La nouvelle année est à nouveau une année d'élections (Départementales et Européennes) qui devraient se dérouler courant juin, mais sans certitude à l'heure où j'écris cet éditorial.

Fibre optique : Vous avez pu constater fin d'année 2020 le passage de la société SFR pour le déploiement de la fibre à l'habitant. Les habitants pourront souscrire un abonnement à ce nouveau service dans le courant de l'année 2021.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est toujours en cours de finalisation. L'enquête publique devrait se tenir courant premier semestre 2021.



Il me reste, en conclusion, à vous adresser au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et du personnel communal, mes vœux de bonheur, de santé et de succès les plus sincères et les plus chaleureux, pour vous et vos proches et une Bonne Année 2021.

DANS LES
COULISSES



DE VOTRE COMMUNE

Mairie de Gommerville
3 rue de la Mairie
28310 GOMMERVILLE
02 37 99 52 12 - mairie.gommerville@orange.fr
www.gommerville28.fr



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

LE 23 MAI 2020, UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL A ÉTÉ ÉLU POUR 6 ANS.

MAIRE : Yolande LETORT

ADJOINT(E)S : Thibaut REBIFFE - 1er adjoint, Maryline ROULLEAU - 2ème adjointe, Sandrine CANTIN - 3ème adjointe

CONSEILLER(E)S : Maya AUZANNET, Olivier BRAJOU, Martine CAILLEAUX, Céline CONNEFROY, François DESPREZ, Maud DURAND, Mickaël GHEDJATI, Marjolaine HUCLEUX, Florent LE CORRE, Sébastien LUCAS, Claude MERCIER, Pascal NORBERT, Denis OURY, François Arnaud REBIFFE, Océane ROLLIN

PERSONNEL MUNICIPAL

SECRETAIRE DE MAIRIE : Delphine CHABOUD

AGENT TECHNIQUE : Cécile NERRE

ADJOINT TECHNIQUE : Yann LE BOSSÉ

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 8h00 à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00, permanence des élus.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien.



SERVICE PHOTOCOPIES

Couleur : 0,50€ / copie

Noir & Blanc :

- lorsque la demande n'excède pas 50 copies : Gratuit
- lorsque la demande excède 50 copies : 0,10 € / copie

COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES	L'ensemble du Conseil Municipal	
TRAVAUX ET VOIRIE	L'ensemble du Conseil Municipal	
FÊTES ET CÉRÉMONIES	Sandrine CANTIN Maryline ROULLEAU Marjolaine HUCLEUX Céline CONNEFROY	
SIAEP DE LA RÉGION DE BAUDREVILLE	Membres titulaires Thibaut REBIFFE Denis OURY	Membres suppléants Marjolaine HUCLEUX Olivier BRAJOU
EURE ET LOIR INGÉNIÉRIE (ELI)	Membre titulaire Yolande LETORT	Membre suppléant François DESPREZ
TERRITOIRE D'ÉNERGIE Eure et LOIR	Membre titulaire Sébastien LUCAS	Membre suppléant Olivier BRAJOU

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

FINANCES	Vice Président : Déléguées communales :	Laurent LECLERCO Yolande LETORT Maryline ROULLEAU
ACTION ET DÉVELOPPEMENT	Vice Président : Délégués communaux :	Laurent CLEMENTONI Sébastien LUCAS Florent LE CORRE
URBANISME ET AMÉNAGEMENT	Vice Président : Délégués communaux :	Dany BERTHEAU Yolande LETORT Claude MERCIER
ENVIRONNEMENT	Vice Président : Délégués communaux :	Bruno GUITTARD Yolande LETORT Olivier BRAJOU
TRAVAUX PATRIMOINE ET EQUIPEMENT	Vice Président : Délégués communaux :	Francis BESNARD Olivier BRAJOU Thibaut REBIFFE
ENFANCE JEUNESSE	Vice Président : Déléguées communales :	Julien BIRRE Marjolaine HUCLEUX Maya AUZANNET
CULTURE TOURISME	Vice Président : Déléguées communales :	Lydia CHOUGNY Sandrine CANTIN Maud DURAND
AFFAIRES SCOLAIRES - TRANSPORT - RESTAURATION	Vice Président : Déléguées communales :	Alexandre JAQUEMET Sandrine CANTIN Céline CONNEFROY

VIE COMMUNALE

Location de la salle Delair :

Se présenter à la mairie pour retirer et compléter un dossier de demande de location.

SALLE DELAIR À GOMMERVILLE

Capacité maximum : 40 personnes

EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX RÉSIDENTS DE LA COMMUNE.

Particuliers : 50€ / jour

Associations à but non lucratif : Gratuit

Autres associations : 15€ / jour

Associations sportives : 100€ / mois

Caution : 100€

Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

SALLE DE L'ÉOLE À GOMMERVILLE

Capacité maximum : 220 personnes

Réservation auprès de la Com-Com : 02 37 90 15 41 ou eole@coeurdebeauce.fr

	<u>Résidents de la Com Com</u>	<u>Hors Com Com</u>
• Une journée (assemblée générale, vin d'honneur) : _____	350€	_____ 700€
• Deux journées (fête de famille ...) : _____	500€	_____ 1000€
• Trois journées (séminaires, besoin spécifique d'entreprise ...) : _	800€	_____ 1600€

Caution : 1000€

Forfait nettoyage obligatoire : 100€

Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à la signature de la convention.

La location de la salle de l'Éole est possible uniquement hors programmation culturelle.

CULTE CATHOLIQUE

4 à 5 messes le samedi soir à Gommerville pendant l'hiver.

RELAIS PAROISSIAL À GOMMERVILLE

Isabelle SEVESTRE **02 37 99 59 10**

RELAIS PAROISSIAL À GRANDVILLE

Madeleine GUÉRIN **02 37 24 68 69**

Agnès MARCHAUDON **02 37 24 64 53**

PERMANENCES À JANVILLE EN BEAUCE

Annie CORDONIER **02 37 90 19 23**

Mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00

M. L'Abbé Jean-Pierre CORNIC **02 37 90 02 90**

6 rue du Haut Pavé à Janville en Beauce



CIMETIERES

Tarif pour un emplacement de 2 m² ou un emplacement de colombarium :

- Concession trentenaire (30 ans) : _____ 300€
- Concession cinquantenaire (50 ans) : _____ 500€



A L'HONNEUR

XAVIER DORET

Merci à la nouvelle équipe municipale de me laisser un espace dans ce bulletin afin de vous faire part de ma gratitude, à vous, habitants de la commune, pour m'avoir fait confiance pendant 25 ans dont 19 ans en tant que maire.

25 ans enrichissants : Vous m'avez tous appris quelque chose, vous les habitants, les élus, les enseignants, les fonctionnaires... Enrichissant, par le fait d'être acteur, avec le conseil municipal, des travaux qui ont permis de changer notre commune, qui est passée de moins de 500 habitants en 1995 à bientôt 700 en 2020 avec l'aide des revenus éoliens.

Mes souvenirs sont heureux, j'ai passé 25 ans dans un univers que j'ai aimé, j' ai aimé ma commune et ses habitants.

Mon épouse aurait dit peut être : "Trop aimé", au point d'avoir oublié ma profession d'agriculteur ... en ajoutant : "Mais tu es plus riche par tes rencontres"

Je vous souhaite à tous une bonne année 2021. La fin du virus et à bientôt !

BERNARD CAILLEAUX

J'ai débuté comme conseiller à la mairie d'Orlu en 1965, puis comme maire de 1977 à 2015.

50 ans au service de ma commune et à partir de 2016 comme maire délégué au côté de Xavier Doret. 55 ans qui m'ont permis de participer et d'oeuvrer pour les habitants.

Merci à toutes et à tous pour m'avoir permis de grandir à vos côtés.

Je vous souhaite une très bonne année 2021 !

ETAT CIVIL 2020

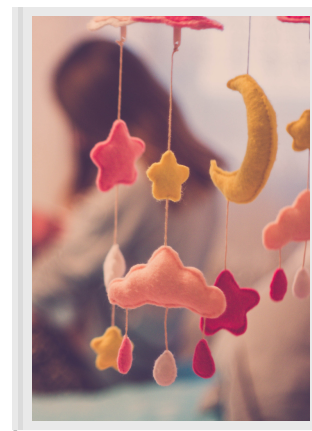
ELLES, ILS ONT VU LE JOUR



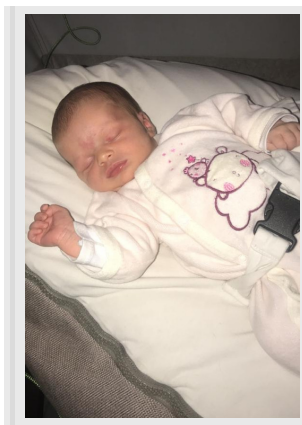
Andréa LECLERC CHASTANG
Né le 18 février



Jayronn COUTÉPÉROUMAL
Né le 28 mars



Liloh LIEBRECHT
Née le 06 mai



Lou DUPART LEVRIER
Née le 16 juin



Giuliana DA SILVA LOPES
Née le 26 août



Mélodie MAGOT
Née le 13 décembre



Thyméo DESTEXHE MONTEIRO
Né le 28 décembre

BIENVENUE ET LONGUE VIE À TOUS CES ENFANTS

ELLES, ILS NOUS ONT QUITTÉ

- Henriette MARCHAUDON, le 11 janvier
- Denise COLAS, le 17 janvier
- Roger SEVESTRE, le 9 février
- Daniel AUDEBERT, le 31 mars
- Georges COMBALBERT, le 9 avril
- Andrée SEVESTRE, le 14 avril
- Simone CONEGGO, le 14 mai
- Claudette SAMSON, le 22 juillet
- Joselyne DORET, le 19 août
- Monique POINTEAU, le 1er septembre
- Jean FOIRY, le 8 septembre
- Christiane CHEVAL, le 23 novembre
- Henriette SIROU, le 18 décembre
- Roger JAFFEUX, le 20 décembre
- Didier MERCIER, le 29 décembre

**LE CONSEIL MUNICIPAL RENOUVELLE
SES SINCÈRES CONDOLEANCES AUX FAMILLES**

ENFANTS & ADOLESCENTS

REGROUPEMENT SCOLAIRE DE L'ARC EN CIEL

Ecole de l'Arc en Ciel

12 rue du Bout de la Vigne
28310 BAUDREVILLE

Maternelle : 02 37 99 52 47

Elémentaire : 02 37 99 52 55

ec-prim-baudreville-28@ac-orleans-tours.fr

Directrice : Alice FLAMANT

Jour de décharge : Mardi

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et
de 14h00 à 16h30

2 CLASSES DE MATERNELLES :

- 27 PS/GS avec Karine HORLAVILLE
- 27 MS/GS avec Matilde BEDOUCHE et Mélanie PIGNARD

5 CLASSES D'ÉLÉMENTAIRES :

- 20 CP avec Alice FLAMANT et Catherine CABACAS
- 25 CE1 avec Annie CORNETTE BEAUCHET
- 19 CE2 avec Marion FOURNIER
- 17 CM1 avec Lucie ARETTE - HOURQUET
- 19 CM2 avec Karine LEROY

REGROUPEMENT DE 5 COMMUNES :

- Baudreville 280 habitants
- Gommerville : 702 habitants
- Gouillons : 337 habitants
- Intréville : 140 habitants
- Mérouville : 224 habitants

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS "CROC LOISIRS"

PERISCOLAIRE :

- de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00

ACCUEIL DE LOISIRS

- Mercredi de 7h00 à 19h00
- Vacances scolaires (sauf Noël), de 7h00 à 19h00

Accueil de loisirs "Croc Loisirs"

12 rue du Bout de la Vigne
28310 BAUDREVILLE

02 37 99 60 54
alshbaudreville@hotmail.com

CANTINE

Gérée par la Communauté de Communes Coeur de Beauce

**Signalez tout changement ou
demande exceptionnelle par mail :**

restaurationzonenord@coeurdebeauce.fr

INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire en ligne.

<https://coeurdebeauce.portail-familles.net>

Contact : 02 37 90 64 45

MENUS

Les menus sont disponibles sur le site :

www.coeurdebeauce.fr

FACTURATION

Contactez par mail : facturationscolaire@coeurdebeauce.fr

- Coût d'un repas pour la collectivité : 6,50€
- Coût d'un repas pour la famille : 3,90€

A.P.E. ARC EN CIEL

L'Association des Parents d'Élèves a pour vocation d'établir un lien entre les parents, l'école, l'Inspection Académique et les autres services administratifs (cantine, syndicat scolaire ...). Grâce à l'argent qu'elle récolte, l'A.P.E. finance des projets pour l'école.

Présidente : Méry BEGUE

06 64 72 65 14

ape.arcenciel@gmail.com

Facebook : APE arc en ciel

ENFANTS & ADOLESCENTS

COLLÈGES

Collège Louis Blériot

Rue du 11 Novembre
28310 TOURY

02 37 90 40 43
ce.0280884j@ac-orleans-tours.fr

Principal : **Thierry STROMBONI**

Collège Notre Dame de Janville

1 rue Saint-Jacques
28310 JANVILLE

02 37 90 22 58
notre.dame.janville@wanadoo.fr
www.notredamedejanville.fr

Principale : **Florence BELLAIS**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérée par la **Communauté de Communes Coeur de Beauce**

Un service de car assure le transport matin et soir. Mise en place d'une carte de transport pour tous les élèves. Frais d'inscription 25€ par enfant dans la limite de 50€ par famille.

**Pour les informations sur les transports
et en particulier en cas d'intempéries :**

www.coeurdebeauce.fr

INSCRIPTIONS

Inscription sur la plateforme RÉMI :
www.remi-centrevaldeloire.fr
Contact : 02 37 90 64 45
scolairejanville@coeurdebeauce.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00 au Pôle Enfance Jeunesse.

Temps d'éveil de 9h30 à 11h00.

A noter : le RAM ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires.

Inscription et prise de RDV obligatoires entre 13h30 et 17h00.

- Noémie MANNETIER 06 46 08 09 59
ram.cccb1@pepe28.asso.fr
- Béatrice BIDAULT-DELHIAT 06 34 14 39 38
ram.cccb2@pep28.asso.fr

L'ESPACE JEUNES - POUR LES 11 À 17 ANS

Espace Jeunes

Rue de la Croix Saint Jacques
28310 TOURY

02 37 91 93 63 - 06 35 86 70 53
alshtoury@gmail.com

PERIODE SCOLAIRE

- le mercredi de 12h30 à 18h30

VACANCES

- Stages sportifs ou culturels, à la demi-journée, journée ou semaine - Horaires en fonction des activités proposées.
- Regroupement possible avec les autres espaces jeunes CCCB (avec transport).

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



RECENSEMENT L'ANNÉE DES 16 ANS

Depuis janvier 1999, les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Votre mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, Permis de conduire ...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pour se faire recenser, se munir de la Carte Nationale d'Identité, du Livret de Famille et d'un justificatif de domicile récent.

Plus d'informations :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870

LA JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

L'ORGANISATION DE MA JDC, MAINTENANT C'EST EN LIGNE !

J'ai entre 16 et 25 ans, je m'inscris en quelques clics, je m'informe de A à Z.

La JDC est une étape clé à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour :

- Vos examens (BAC, CAP, Permis de conduire ...)
- Vos concours (fonctions publique, grandes écoles ...)
- Vous engager dans l'armée

Plus d'informations :

www.majdc.fr

Grâce à MAJDC.fr vous pouvez :

- Découvrir ce qu'est la JDC
- Poser toutes vos questions
- Télécharger votre convocation
- Changer la date de votre JDC
- Demander l'exemption
- Etre aidé jusqu'au site de convocation
- Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC



INFORMATIONS

OBTENIR UN EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Vous pouvez obtenir ces informations depuis votre domicile en consultant le site Internet du cadastre.

www.cadastre.gouv.fr

Vous pouvez ainsi :

- Consulter gratuitement et imprimer des extraits de plan normalisés ou non en A3 et A4
- Commander les feuilles de plan cadastral et payer en ligne

OBTENIR UN RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

DE L'UN DE VOS BIENS

Rendez-vous sur la messagerie sécurisée de votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr et déposez une demande en mentionnant :

- le nom du propriétaire
- le nom de la commune
- la référence parcellaire

www.impots.gouv.fr

DU BIEN D'UN TIERS

Téléchargez le Cerfa 6815-EM-SD à partir de la barre de recherche du site impots.gouv.fr le remplir et le déposer sur la messagerie sécurisée.

Vous n'avez pas d'accès Internet !

Adressez-vous au **Service des Impôts Fonciers de Chartres au 02 37 18 70 83**
Les relevés de propriété vous seront remis dans un délai d'environ huit jours (attention : aucun envoi postal ne sera assuré).

GUÊPES ET FRELONS

Si vous détectez un nid de guêpes ou de frelons chez vous, vous devez contacter un professionnel, **la mairie ne peut rien faire !**

Quelques coordonnées d'entreprises qui peuvent intervenir :

- Guêpes et Frelons - rue de la République - 28300 Saint Prest - 07 77 97 97 28
- B2S-3D - 11 rue de la porte de Chartres - 28700 Le Gué Hongrois - 07 68 29 95 12
- Allo Bugs Control - 25 rue des Granges - 28150 Hanches - 06 12 35 52 05
- Taupland - 56 rue René Paulin Hippolyte - 91150 Etampes - 06 22 92 02 73



RAPPEL À LA VIGILANCE

Depuis la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020, les professionnels ne peuvent plus vous démarcher par téléphone pour vous proposer la vente d'équipements ou la réalisation de travaux visant votre logement en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergie renouvelables, à l'exception de sollicitations intervenant dans le cadre d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de votre contrat.

Si vous avez des travaux d'isolation, de changement de fenêtres ou de portes, d'amélioration de votre salle de bain, contacter la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour monter des dossiers d'aide et surtout faites appel à des artisans locaux.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

TRAVAUX SUR UNE PETITE SURFACE

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (comme un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction (comme un abri de jardin).

Une déclaration préalable (DP) est exigée si vos travaux créent une surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m².

Si les travaux portent la surface de construction initiale à plus de 150 m²

**Dans ce cas, un
Permis de construire
est nécessaire**

CHANGEMENT DE DESTINATION

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTERIEUR DU BÂTIMENT

Une déclaration préalable est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment, par exemple :

- le remplacement d'un porte ou d'une fenêtre par un autre modèle
- le percement d'une nouvelle ouverture
- le choix d'une nouvelle couleur de façade
- pose de volets roulants

A l'inverse, les travaux de nettoyage des murs ou façades, ne nécessitent aucune déclaration préalable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

TRAVAUX CRÉANT UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

Un permis de construire est exigé pour la construction d'un nouveau bâtiment de plus de 20 m².

TRAVAUX SUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

Le dépôt d'un permis de construire est obligatoire dès que votre agrandissement fait plus de 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Cependant, si les travaux portent la surface de plancher ou l'emprise au sol de votre maison à plus de 150 m², vous devrez demander un permis de construire et recourir à un architecte dès 20 m² d'extension.



Attention : le recours à un architecte est obligatoire pour tous les projets qui portent la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction existante à plus de 150 m².

... VOS TRAVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le cadastre ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

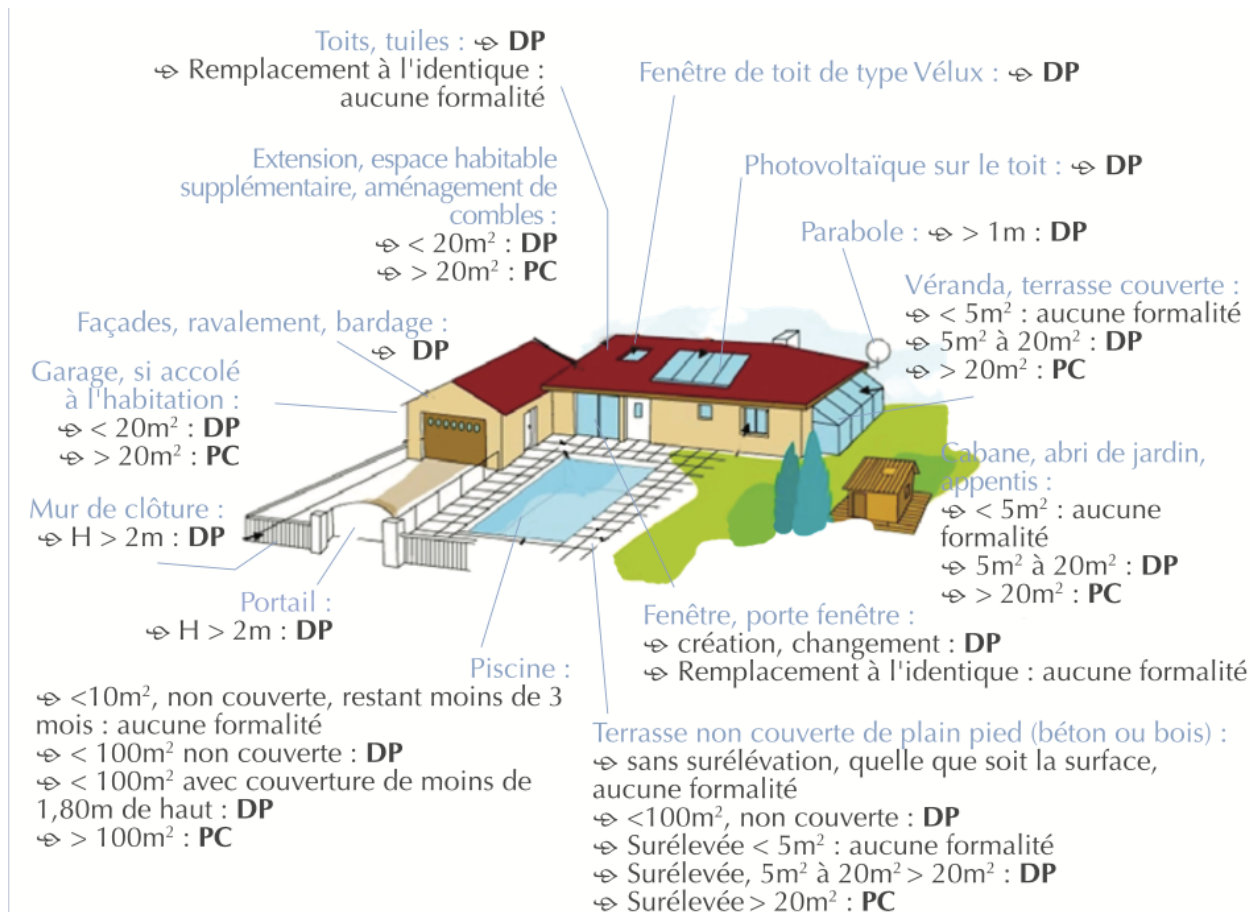
Depuis le 1er janvier 2018, l'instruction des dossiers d'urbanisme de permis de construire et de déclaration préalable de travaux se fait par l'ATD, ce service est facturé aux communes en fonction du barème suivant :

1€ maximum par habitant plus :

- 40 € par Certificat d'Urbanisme
- 70 € par Déclaration Préalable de Travaux
- 100 € par Permis de Construire
- 120 € par Permis d'Aménager
- 80 € par Permis de Démolir

Le conseil d'administration de l'ATD a fixé ces coûts pour les années 2018, 2019, 2020.

QUEL DOSSIER FAIRE POUR QUELS TRAVAUX



DP = Déclaration Préalable - PC = Permis de Construire

LES TRAVAUX ...

EN RAISON DE L'ANNULATION DES VŒUX QUI ÉTAIENT PRÉVUS LE 30 JANVIER 2021, VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LES DÉTAILS ET COÛT DES DIFFÉRENTS TRAVAUX QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2020.

FIN DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE D'ORLU

Il reste à récupérer le tableau et le nécrologue au printemps prochain, actuellement en cours de rénovation.

Coût total : 317.360,54 € HT

Financé à hauteur de :

- 42,70 % d'aides (subventions et dons)
- 57,30 % autofinancement de la commune (emprunt et fonds propres).



FIN DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SUR LE BOURG DE GOMMERVILLE

Eau - total : 398.450,52€ HT

Financé à hauteur de :

- 34,50 % de subventions
- 65,50 % autofinancement de la commune (emprunt et fonds propres).

Electricité, éclairage public et téléphone

- 1ère tranche (*rue de la Recette, Place de la Dime, rue de la Mairie, partie rue de la Porte du Moulin et rue du Four*) : coût total : 227.394,38 € TTC

Financé à hauteur de :

- 126.096,35 € pris en charge par ENERGIE Eure-et-Loir
- 101.298,03 € autofinancement de la commune (emprunt et fonds propres).

- 2ème tranche (*rue de la Nation et surplus rue de la Porte du Moulin*) : coût total estimatif : 238.240,00 € HT

Financé à hauteur de :

- 128.100,00 € pris en charge par ENERGIE Eure-et-Loir
- 110.140,00 €. autofinancement de la commune (fonds propres)



... SUR LA COMMUNE

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET POSE DE COMPTEURS EXTÉRIEURS AU HAMEAU DE GRANDVILLE

Coût total : 178.307,53 € TTC

Financé à hauteur de

- 55,26 % de subventions
- 44,74 % par autofinancement de la commune (fonds propres)

LE CITY-STADE

Coût total HT : 82.018,35 €

Financé par :

- 16.359,00 € Le Département (Fonds Départemental d'Investissement - FDI) :
- 16.403,00 € Le Conseil Régional (CRST)
- 16.403,67 € La Communauté de Communes Cœur de Beauce
- 10.000, 00 € La Caisse d'Allocations Familiales
- 22 852,68 € Autofinancement de la Commune



TRAVAUX ENVISAGÉS EN 2021

- Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable au hameau de Grandville (rue du Parc)
- Pose de compteurs d'eau à l'extérieur :
 - au hameau de Grandville (rue des Merisiers)
 - au bourg de Gommerville (rues du Château et des fossés)



ASSOCIATIONS

POMPIERS

Le Centre de Première Intervention de Gommerville est composé de 6 sapeur-pompiers. Le centre recherche toujours des volontaires pour renforcer son effectif.

SERVICE POMPIER

Le montant dû au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et loir s'élève pour l'année 2020 à 25 478,75 €.

Informations et contact :

François VINET
06 87 40 52 12

GYM VOLONTAIRE

Informations et contact :

Patricia PEREZ
Animatrice diplômée
02 37 99 55 22

HORAIRES

Les mercredis de 19h00 à 20h00 à l'École à Gommerville

TARIFS

La cotisation annuelle est de 65€ incluant la licence et l'assurance de la Fédération Française de Gymnastique Volontaire.

ROLE

Richesse et Ouverture sur les Loisirs et l'Education

R.O.L.E. c'est une association sans prétention portée par quelques femmes. Nous proposons des animations aux petits comme aux grands.

Informations et contact :

Maya AUZANNET
06 98 74 15 65

LE JULES



NOUVELLE ENTREPRISE

ENTRETIEN AVEC



atelier
Jules & Alice

— créations couture
personnalisées —

ATELIER

JULES & ALICE

Le P'tit Journal : C'est qui "Atelier Jules & Alice" ? :

Atelier Jules & Alice : Je m'appelle Céline, je suis couturière créatrice d'accessoires textiles, et fondatrice d'Atelier Jules & Alice.

LPJ : C'est quoi "Atelier Jules & Alice" ?

AJ&A : C'est un atelier de confection d'accessoires textiles sur-mesure.

LPJ : Que proposez-vous comme créations ?

AJ&A : Qu'il s'agisse d'une trousse Alice, d'un panier Jules ou encore d'un adorable coffret de naissance, chacune des commandes est réalisée par mes soins selon VOTRE choix de motifs dans mes tissuthèques. Voilà de quoi offrir, ou s'offrir, un cadeau unique et personnalisé !

LPJ : Pourquoi Jules & Alice" ?

AJ&A : Ah, ah, vous êtes curieuse ! Je garde encore le mystère ... je vous dirais tout lors du lancement de mon tout nouveau site Internet. Encore un peu de patience !

**POUR TROUVER &
COMMANDER LES
CRÉATIONS DE
CÉLINE "ATELIER
JULES & ALICE"**

www.ungrandmarche.fr/boutique/atelier-jules-alice

atelierJulesetAlice@gmail.com

[f atelierJulesetAlice](https://www.facebook.com/atelierJulesetAlice)

06 42 92 88 16

ARTISANS ET SERVICES

ASSISTANTES MATERNELLES

Estelle BONNEAU	10 bis rue de la Nation	GOMMERVILLE	02 37 99 50 28
Cécile NERRE	6 rue de la Recette	GOMMERVILLE	06 51 47 29 81
Sylvie TESTE	16 rue de la Forge	GAUDREVILLE	06 14 80 50 22
Séverine ROCHEUX	9 rue de la Forge	GAUDREVILLE	06 06 70 88 98

BRASSERIE

Du Houblon d'Argent	12 le Bourg	ORLU	06 03 37 51 02
----------------------------	-------------	------	-----------------------

CHAMBRES D'HÔTES

Aurore & F-Xavier GRESILLON	4 rue des Près	ARNOUVILLE	06 07 82 01 49
Paul CHETBOUNE	2 villa Beau Soleil	GOMMERVILLE	06 98 97 41 64

CONSEILLÈRE EN IMMOBILIER

Sophie GODARD	3 rue Saint Martin	GOMMERVILLE	06 50 12 57 65
----------------------	--------------------	-------------	-----------------------

DÉPANNAGE MATÉRIEL AGRICOLE

Bérenger DORET	24 rue de la Nation	BIERVILLE	06 79 82 24 87
-----------------------	---------------------	-----------	-----------------------

ÉLECTRICIENS

Éric BENETREULT	21 rue de la Nation	GOMMERVILLE	06 72 10 93 09
Jean-Yves RÉNAC	24 rue de Fossés	GOMMERVILLE	06 70 73 46 43
Fabien RIDE	2 bis rue de la Forge	GAUDREVILLE	06 03 73 32 77
Jonathan ALEXANDRE	14 le Bourg	ORLU	06 85 04 03 92

FROMAGERIE

Samedi
16h30-18h30

Maud VODENITCHAROFF	16 rue de Château	GOMMERVILLE	06 20 61 08 23
----------------------------	-------------------	-------------	-----------------------

GARAGISTE AUTOMOBILE

Bruno LOGGHE	2 route de Voves	GOMMERVILLE	02 37 99 52 03
---------------------	------------------	-------------	-----------------------

GARAGISTE MOTOS

Dad's Garage Moto	7 bis rue du Château	GOMMERVILLE	06 07 06 43 08
--------------------------	----------------------	-------------	-----------------------

LÉGUMES & PRODUITS BIO

Lundi
17h00-20h00

Ferme de la Basse Cour	4 rue des Près	ARNOUVILLE	06 07 82 01 49
-------------------------------	----------------	------------	-----------------------

LOCATION DE SALLE

Château d'Arnouville	1 route de Chartres	ARNOUVILLE	02 37 99 51 18
-----------------------------	---------------------	------------	-----------------------

ARTISANS ET SERVICES

MAÇONS & COUVREURS

SAS RABAROT 3 rue du Château GOMMERVILLE **02 37 99 52 16**
Thierry RABAROT 12 route de Voves GOMMERVILLE **06 89 02 42 46**

MAGICIEN

Cédric Faure 17 rue de la Nation GOMMERVILLE **06 64 29 59 90**

MAGNÉTISEUSE

Paula CAETANO 9 rue des Merisiers GRANDVILLE **06 15 06 94 52**

MÉCANIQUE DE PRÉCISION

GTPS 10 rue du Château GOMMERVILLE **06 95 62 97 00**

MENUISIERS

Patrick ROULLEAU 13 route de Chartres ARNOUVILLE **02 37 99 56 06**
Patrick PUIS 16 rue de la Forge GAUDREVILLE **02 37 24 81 75**

MERCERIE CREATIVE

Atelier Jules & Alice 3 rue du Four GOMMERVILLE **06 42 92 88 16**

PÂTES ALIMENTAIRES

Pastéole 7 le Bourg ORLU **07 86 73 00 33**

Vendredi
17h00-19h30

PIZZA SUSHI

La Petite Souris 16 rue du Château GOMMERVILLE **06 20 61 08 23**

Mar au Ven
18h30-21h00

&

Samedi
18h00-22h00

TERRASSEMENT & ASSAINISSEMENT

Entreprise Patin 17 rue du Château GOMMERVILLE **06 89 85 57 36**

TRAVAUX AGRICOLES

Daniel DUPARC 6 bis le Bourg ORLU **02 37 24 60 18**
Thibaut REBIFFÉ 7 bis route de Voves GOMMERVILLE **06 80 71 24 22**

TRANSPORT DE PERSONNES

Transport Attitude 32 route de Chartres ARNOUVILLE **07 89 08 85 61**

TOUS TRAVAUX

Allo Brico Services 6 rue de la Forge GAUDREVILLE **06 07 95 79 28**
Yann LE BOSSÉ 10 rue du Parc GRANDVILLE **06 37 95 48 16**

CE QUI A ANIMÉ ...

4 SEPTEMBRE - ACCUEIL DES NOUVEAUX COLLÉGIENS

Le 4 septembre, les jeunes qui ont fait leur entrée en 6ème ont été accueillis par Madame le Maire autour d'un goûter et se sont vu remettre une clef USB, un bon d'achat de 20€ et 2 masques grand public.

6 SEPTEMBRE - VISITE DU VILLAGE D'ORLU

Organisée par la maison de la Beauce, les participants ont pu découvrir l'église d'Orlu, l'entreprise Pastéole et la micro-brasserie du Houblon d'argent.

Pour clôturer cet après-midi ensoleillé, la visite s'est terminée avec le verre de l'amitié.



DU 11 AU 13 SEPTEMBRE - LA FERME DE LA BASSE COUR

L'association la Basse Cour développe un concept liant tous les arts ; pour cela nous organisons in situ, des manifestations mélangeant musique, peinture, sculpture, danse, chanson, théâtre, tels que la biennale d'art contemporain « Prise de Terre ».

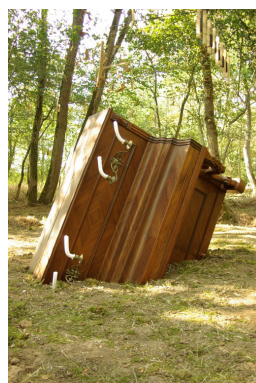
Cette manifestation se déroule sur 1 semaine voire 10 jours en septembre des années paires. Une semaine de création et d'installation sur place, et un week-end d'ouverture au public pour une exposition déambulation où les œuvres sont intimement mêlées aux lieux.

C'est dans un esprit de rencontre entre artistes, de partage et d'émulation que nous imaginons cette exposition à la ferme. Prise de Terre est un lieu de prise de risques, d'innovations, de recherches. Cette exposition permet aux artistes de se donner du temps sur une création précise en étant accueillis en résidence, des temps de réflexions, de discussions et de confrontations d'idées avec d'autres artistes et pourquoi pas de travail commun ou parallèle...

Cet esprit d'ouverture et d'aventure artistique est propice au dialogue entre artistes mais aussi avec le public. Nous souhaitons que les visiteurs puissent être en contact avec l'œuvre et son créateur.

Nous aimons aussi mettre à disposition du public un lieu, un support où il puisse s'exprimer, commenter, poétiser, débattre et dans ce domaine tout peut encore être inventé ...en septembre 2020, année paire, Prise de Terre est revenue, Prise de Terre a eu 16 ans !!!

De septembre 2004 à septembre 2020, 16 années au service de l'art contemporain en milieu rural ...et comme notre belle aventure à la ferme touche à sa fin tout bientôt il était encore temps pour les artistes de s'exprimer une dernière fois, de dire ce qu'ils n'avaient pas encore dit, l'occasion pour eux d'un "Post-Scriptum"...



... NOTRE ANNÉE

20 SEPTEMBRE - LA RANDONNÉE DU PATRIMOINE

Seconde édition de notre randonnée du patrimoine. Cette année, les participants ont pu randonner sur un parcours ensoleillé de 12 km entre l'Eglise de Gommerville et celle d'Orlu. Les deux églises étaient ouvertes pour l'occasion.



3 OCTOBRE INAUGURATION DU CITY STADE



11 NOVEMBRE



ROLE

L'année s'est terminée avec une distribution de friandises pour Halloween et la boîte aux lettres du Père Noël !

Chaque enfant ayant déposé sa lettre a reçu une réponse du Père Noël et de ses Lutins.



TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES À GOMMERVILLE EN 2020

	Taux 2020	Montant 2020
Taxe foncière bâti :	11,83%	64 024 €
Taxe foncière non bâti :	23,81%	56 263 €

Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020, Pour les 20 % restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

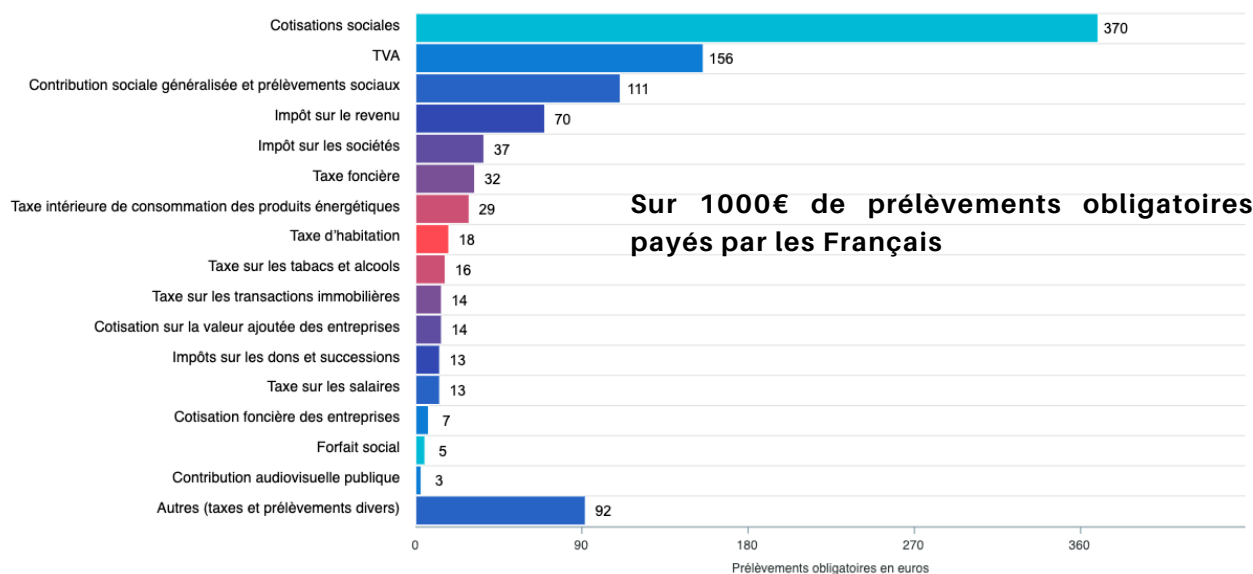
En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

RESSOURCES PUBLIQUES

D'OU VIENT L'ARGENT ?

Afin de remplir leurs missions, les administrations publiques (les services publics exercés par l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités territoriales) ont besoin d'être financées.

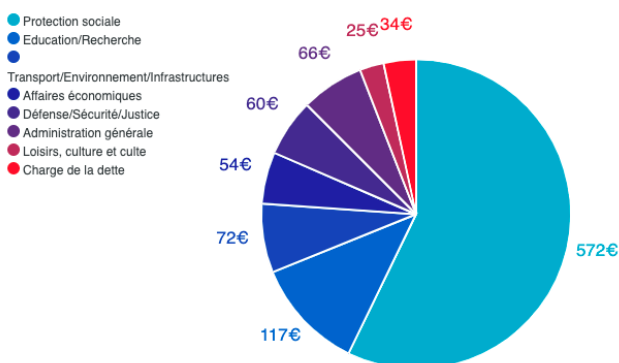
Les principales ressources publiques sont ce que l'on appelle les prélèvements obligatoires : impôts, cotisations et taxes. Les prélèvements obligatoires représentent en France 1 038 milliards d'euros, soit 45,3% du PIB, repartis comme suit :



OU VA L'ARGENT ?

La dépense publique finance de nombreux services publics (police, hôpital, armée, tribunaux, écoles, universités...) mais également les prestations ou aides sociales (retraites, assurances maladie, aides au logement, allocations familiales, allocations adultes handicapés, revenu de solidarité active...) ainsi que le remboursement des intérêts de la dette. La dépense des administrations publiques s'élève en 2017 à 1 294 milliards d'euros, soit 56,5 % de PIB.

Ce que financent 1000€ de dépenses publiques



FISCALITÉ

TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.

Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

INSTITUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement (TA) est une taxe unique composée :

- d'une part communale ou intercommunale de 5%
- d'une part départementale de 2,40%
- d'une redevance d'archéologie préventive de 0,40%

Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal ou intercommunal et conseil départemental.

CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe est calculé en fonction de la valeur forfaitaire selon la formule suivante (Surface taxable (= surface fiscale) x valeur forfaitaire x taux communal ou intercommunal) + (surface taxable x valeur forfaitaire x taux départemental).

Le calcul du montant de la taxe d'aménagement dépend de la nature du projet.

DÉCLARATION

Lors du dépôt du permis de construire, d'aménager ou de la déclaration préalable de travaux, le demandeur doit remplir une déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. Celle-ci figure dans le dossier de permis ou de déclaration de travaux. Une notice d'information est également fournie.

PAIEMENT

Le montant de la TA est établi par la direction départementale des territoires (DDT). Il est adressé au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme par lettre simple au plus tard 6 mois après la délivrance de l'autorisation.

Selon les cas, la taxe est exigible au taux applicable à la date suivante :

- Délivrance du permis de construire ou d'aménager
- Délivrance du permis modificatif
- Naissance d'un permis tacite de construire ou d'aménager
- Décision de non-opposition à une déclaration préalable
- Procès-verbal constatant l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction.

Quand le montant de la TA est inférieur à 1 500 €, le titre de perception est émis dans le délai de 12 mois à compter de la date de la délivrance de l'autorisation. Elle est payée en une seule fois.

Quand le montant de la TA est supérieur à 1 500 €, elle est payée en 2 fractions égales. Les titres de perception sont émis 12 et 24 mois suivant la délivrance de l'autorisation.

Plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23263>

Simulateur de calcul de Taxe d'Aménagement :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

ORDURES MÉNAGÈRES

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

La Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères Incitative (TEOMI) se repartie ainsi :

- une partie fixe (62%) incluant les coûts de collectes des déchets recyclables, le traitement des déchets en centre de tri, les achats de bacs sélectifs, la collecte du verre, le fonctionnement des déchèterie, la livraison des bacs
- une partie incitative (38%), calculée en comptabilisant les levées du bac d'ordures ménagères, incluant la collecte et le traitement des déchets à l'usine d'incinération

TARIFS FORFAITS LEVÉES 2020

Plus d'informations :

<https://www.sictom-region-auneau.com>

- Bac de 120L => forfait 20 levées : 40€ / levée supplémentaire : 2 €
- Bac de 240L => forfait 20 levées : 73€ / levée supplémentaire : 3 €
- Bac de 360L => forfait de 20 levées : 107 € / levée supplémentaire : 5 €
- Bac de 660L => forfait 20 levées : 191€ / levée supplémentaire : 9 €

DÉCHÈTERIE

- Pour obtenir la carte de déchèterie "PASS DECHETERIE" : www.sitreva.fr
- Carte perdue : envoyer un mail à passdecheterie@sitreva.fr

Plus d'informations :

<http://www.sitreva.fr/decheteries/acces-usager>



2021

ANGERVILLE GOMMERVILLE
AINSI QUE SES HAMEAUX ET LIEUX-DITS

4 rue de la République - 28150 OUARVILLE - Tél. : 02 37 22 17 37 - Fax : 02 37 22 18 30
E-mail : contact@sictom-region-auneau.com - Site internet : www.sictom-region-auneau.com

**RATTRAPAGE DES JOURS FÉRIÉS
LE SAMEDI SUIVANT, SAUF EXCEPTION.**

À SORTIR LA VEILLE AU SOIR

À SORTIR AVANT 10H

▲ Collecte des **ordures ménagères le MARDI** toutes les semaines

○ Collecte des **emballages/journaux/magazines le MARDI** une semaine sur deux

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1	V	1 L 05	1 L 09	1 J	1 S	1 M ▲○	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L 44	1 M
2	S	2 M ▲	2 M ▲	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L 31	2 J	2 S	2 M ▲○	2 J
3	D	3 M	3 M	3 S	3 L 18	3 J	3 S	3 M ▲	3 V	3 D	3 M	3 V
4	L 01	4 J	4 J	4 D	4 M ▲○	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L 40	4 J	4 S
5	M ▲	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L 27	5 J	5 D	5 M ▲○	5 V	5 D
6	M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M ▲	6 V	6 L 36	6 M	6 S	6 L 49
7	J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L 23	7 M	7 S	7 M ▲○	7 J	7 D	7 M ▲
8	V	8 L 06	8 L 10	8 J	8 S	8 M ▲	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L 45	8 M
9	S	9 M ▲○	9 M ▲○	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L 32	9 J	9 S	9 M ▲	9 J
10	D	10 M	10 M	10 S	10 L 19	10 J	10 S	10 M ▲○	10 V	10 D	10 M	10 V
11	L 02	11 J	11 J	11 D	11 M ▲	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L 41	11 J	11 S
12	M ▲○	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L 28	12 J	12 D	12 M ▲	12 V	12 D
13	M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M ▲○	13 V	13 L 37	13 M	13 S	13 L 50
14	J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L 24	14 M	14 S	14 M ▲	14 J	14 D	14 M ▲○
15	V	15 L 07	15 L 11	15 J	15 S	15 M ▲○	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L 46	15 M
16	S	16 M ▲	16 M ▲	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L 33	16 J	16 S	16 M ▲○	16 J
17	D	17 M	17 M	17 S	17 L 20	17 J	17 S	17 M ▲	17 V	17 D	17 M	17 V
18	L 03	18 J	18 J	18 D	18 M ▲○	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L 42	18 J	18 S
19	M ▲	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L 29	19 J	19 D	19 M ▲○	19 V	19 D
20	M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M ▲	20 V	20 L 38	20 M	20 S	20 L 51
21	J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L 25	21 M	21 S	21 M ▲○	21 J	21 D	21 M ▲
22	V	22 L 08	22 L 12	22 J	22 S	22 M ▲	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L 47	22 M
23	S	23 M ▲○	23 M ▲○	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L 34	23 J	23 S	23 M ▲	23 J
24	D	24 M	24 M	24 S	24 L 21	24 J	24 S	24 M ▲○	24 V	24 D	24 M	24 V
25	L 04	25 J	25 J	25 D	25 M ▲	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L 43	25 J	25 S
26	M ▲○	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L 30	26 J	26 D	26 M ▲	26 V	26 D
27	M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M ▲○	27 V	27 L 39	27 M	27 S	27 L 52
28	J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L 26	28 M	28 S	28 M ▲	28 J	28 D	28 M ▲○
29	V	29 L 13	29 J	29 S	29 M ▲○	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L 48	29 M
30	S	30 M ▲	30 V	30 D	30 M	30 M	30 V	30 L 35	30 J	30 S	30 M ▲○	30 J
31	D	31 M	31 M	31 L	31 J	31 S	31 S	31 M ▲	31 D	31 D	31 M	31 V

DÉCHÈTERIES : informations par téléphone ou sur www.sitreva.fr

JANVILLE
Tél. : 02 37 90 11 46

OUARVILLE
Tél. : 02 37 22 15 48

VOVES
Tél. : 02 37 99 27 51

ANGERVILLE
Tél. : 01 64 95 39 39

ROINVILLE /S AUNEAU
(Chartres Métropole)
Tél. : 02 37 31 78 87

GUIDE DU TRI



10-31-2019 / Certificat PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pdf-france.org

TRIONS NOS DECHETS



Le bon tri en 3 gestes



Pour le recyclage, chez moi je trie les emballages et les papiers

En plastique <i>(uniquement bouteilles et flacons, je peux laisser les bouchons dessus)</i>	En métal	En carton	Les journaux, magazines et publicités (sans les films plastiques)
---	-----------------	------------------	--

Règles de base :

- Je ne mets pas les emballages dans des sacs plastiques
- En cas de doute, je jette aux ordures ménagères
- Les emballages sont vidés et raclés

Pour le recyclage, j'apporte...

dans les bornes d'apport volontaire* :

Les bouteilles, bocaux, flacons et pots en verre



* ou bien dans mon bac à verre si j'en suis équipé.



en déchèterie :



Les végétaux, la ferraille, les appareils électriques et électroniques, les produits chimiques, les gros cartons, les gravats, les meubles...

Consultez la liste des produits admis en déchèterie sur www.sitreva.fr et téléchargez le guide des déchèteries

Je jette aux ordures ménagères

Les restes de repas	Les barquettes, gobelets, sacs et films plastiques	Les emballages souillés	La vaisselle, les couches, les coques plastiques...
----------------------------	---	--------------------------------	--



2021

AUNAY SOUS AUNEAU - CHATENAY GARANCIERES EN BEAUCO - ORLU - BOYSONVILLE SAINVILLE - VIERVILLE AINSI QUE SES HAMEAUX ET LIEUX-DITS

4 rue de la République - 28150 OUARVILLE - Tél. : 02 37 22 17 37 - Fax : 02 37 22 18 30
E-mail : contact@sictom-region-auneau.com - Site internet : www.sictom-region-auneau.com

▲ Collecte des **ordures ménagères** le **MERCREDI** toutes les semaines

● Collecte des **emballages/journaux/magazines** le **MARDI** une semaine sur deux

RATTRAPAGE DES JOURS FÉRIÉS LE SAMEDI SUIVANT, SAUF EXCEPTION.



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V	1 L 05	1 L 09	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L 44	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L 31	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 V	3 S	3 L 18	3 J	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L 01	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L 40	4 J	4 S
5 M	5 V	5 V	5 L 14	5 M	5 S	5 L 27	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 S	6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L 36	6 M	6 S	6 L 49
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L 23	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L 06	8 L 10	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L 45	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L 32	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L 19	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L 02	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L 41	11 J	11 S
12 M	12 V	12 V	12 L 15	12 M	12 S	12 L 28	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L 37	13 M	13 S	13 L 50
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L 24	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L 07	15 L 11	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L 46	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L 33	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L 20	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L 42	18 J	18 S
19 M	19 V	19 V	19 L 16	19 M	19 S	19 L 29	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L 38	20 M	20 S	20 L 51
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L 25	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L 08	22 L 12	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L 47	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L 34	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L 21	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L 43	25 J	25 S
26 M	26 V	26 V	26 L 17	26 M	26 S	26 L 30	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L 39	27 M	27 S	27 L 52
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L 26	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L 13	29 J	29 S	29 M	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L 48	29 M
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 M	30 V	30 L 35	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D	31 M	31 M	31 L 22	31 L	31 S	31 S	31 M	31 D	31 D	31 M	31 V

DÉCHÈTERIES : informations par téléphone ou sur www.sitreva.fr

JANVILLE
Tél. : 02 37 90 11 46

OUARVILLE
Tél. : 02 37 22 15 48

VOVES
Tél. : 02 37 99 27 51

ANGERVILLE
Tél. : 01 64 95 39 39

ROINVILLE / S AUNEAU
(Chartres Métropole)
Tél. : 02 37 31 78 87

COMMUNICATION

En complément du site Internet qui a fait peau neuve : www.gommerville28.fr, la commune s'est dotée de l'application "Panneau Pocket" pour rester au plus proche de ses habitants.

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

PANNEAU POCKET RENFORCE LA COMMUNICATION ET LE LIEN SOCIAL DANS LA COMMUNE

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris. Panneau Pocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les communes, écoles, intercommunalités, associations et comités des fêtes qui l'intéressent et sont tenus informés en temps réel par le biais d'une seule interface.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- 4 Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON Google Play
Download on the App Store
EXPLORE IT ON AppGallery

L'EOLE - ESPACE CULTUREL

C'est avec un plaisir toujours plus grand que nous vous proposons des manifestations variées. Cette année, malgré le contexte, nous avons pu maintenir une partie de la programmation.

L'ANNÉE 2020 À L'EOLE :

25 JANVIER : HARDES



1ER FÉVRIER : CONCERT DES PROFESSEURS



8 FÉVRIER : MAL DE MAIRE



6 OCTOBRE : OUATOU



9 OCTOBRE : LE PHOENIX DE CES DAMES



DU 19 AU 23 OCTOBRE : STAGE DE CIRQUE



DU 13 AU 19 DÉCEMBRE : RÉSIDENCE DE CRÉATION DU SPECTACLE « VAINCRE À ROME »



Renseignements et réservations : 02 37 99 72 84 - contact@coeurdebeauce.fr

DANS LES
COULISSES



Cœur de Beauce
communauté de communes

DE VOTRE COM COM

Communauté de Communes Cœur de Beauce
ZA de L'Ermitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
02 37 90 15 41 - www.coeurdebeauce.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté de Communes Cœur de Beauce est née au 1er Janvier 2017 dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et de la loi Notre. Elle compte à ce jour 48 communes membres et 24 985 habitants (2015).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPOSITION

72 élus (titulaires et suppléants) composent le conseil communautaire de la communauté de communes, dont 1 président et 12 Vice-Présidents.

Le président est élu au sein de l'assemblée selon les mêmes règles que pour un maire. Le nombre de vice-présidents est fixé par le conseil communautaire.

Plus d'informations :
<http://www.coeurdebeauce.fr>

RÔLE

Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées. Il se substitue aux conseils municipaux des communes adhérentes au territoire intercommunal lorsque les compétences de ses derniers ont été transférées à l'intercommunalité. Les séances du conseil communautaire sont publiques et donc ouvertes à tous. Elles sont annoncées au travers de la presse locale et le compte-rendu est également affiché au siège de la communauté de communes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

COMPOSITION

Le bureau communautaire est formé du Président et des 12 Vice-Présidents, qui statuent sur les différents dossiers et actions communautaires.

Il se réunit régulièrement et avant chaque conseil communautaire. Chaque commune y est représentée.

PRÉSIDENT :

- Benoit PELLEGRIN - Maire de TERMINIERS
Relations institutionnelles, aménagement, développement économique et communication.

VICE-PRESIDENTS :

- 1er : Marc GUERRINI - Maire de Les Villages Vovéens
Affaires générales, services aux personnes, Contrat Local de Santé.
- 2e : Laurent LECLERCQ - Maire de Toury
Finance, budget, prospectives financières.
- 3e : Laurent CLEMENTONI - Maire de Garancières-en-Beauce
Développement économique.
- 4e : Dany BERTHEAU - Maire de Poupry
Urbanisme et aménagement du territoire.
- 5e : Bruno GUITTARD - 1er Adjoint au Maire de Toury
Environnement.
- 6e : Alexandre JAQUEMET - Maire de Barmainville
Affaires scolaires et transports.
- 7e : Francis BESNARD - Maire de Fresnay-l'Évêque
Travaux et patrimoine.
- 8e : Julien BIRRE - Maire de Éole-en-Beauce
Enfance-jeunesse.
- 9e : Stéphane MAGUET - Maire de Janville-en-Beauce
Habitat, mobilité, contractualisation.
- 10e : Fulbert LEVEILLARD - Maire de Courbehaye
Ressources Humaines
- 11e : Lydia CHOUGNY - Adjointe au Maire de Les Villages Vovéens - Culture, Tourisme.
- 12e : Serge RINGWALD - Conseiller municipal d'Orgères-en-Beauce - Achats, Marchés publics.

RÔLE

Le bureau communautaire exerce une fonction d'étude, d'avis et de proposition sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête les orientations et les stratégies d'action de la communauté de communes. Les Vice-Présidents ont la responsabilité d'une commission (ex : commission culture-communication composée d'élus des collectivités membres) qui travaille en amont les différents sujets afin de faciliter les prises de décisions lors du conseil communautaire.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

- Laetitia VARET - Maire de Reclainville
Élue référente territoriale pour le scolaire, restauration scolaire.
- Claude PIERRE - Maire de Baigneaux
Équipement sportifs et culturels, entretien, maintenance des bâtiments, commission de sécurité, travaux d'accessibilité.
- Clément HAQUET - Adjoint au Maire de Les Villages Vovéens
Culture et projet artistique et culturel du territoire
- Philippe GAUCHERON - Maire de Varize
Environnement.

MEMBRES DU BUREAU

- Yolande LETORT - Maire de Gommerville
- Gwénaelle VINCHON - Maire déléguée d'Éole-en-Beauce
- Jean-Michel GOUACHE - Maire délégué de Janville-en-Beauce
- Jean-Michel DUBIEF - Maire de Ouarville
- Jean-Marc DUPRÉ - Maire de Sainville

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

La Communauté de Communes Cœur de Beauce compte trois Maisons de Services Au Public. Elles se trouvent à Janville-en-Beauce, aux Villages Vovéens ainsi qu'à Orgères-en-Beauce.

PERMANENCES DES MSAP

JANVILLE

ORGERES-EN-BEAUCE

VILLAGES VOVEENS

Horaire d'accueil du public

Lundi, jeudi : 9h-12h et 13h30-18h
Mardi : 9h-12h et 14h-18h
Mercredi : 8h30-12h30 et 14h-18h
Vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Lundi : 13h30-18h
Mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Mercredi, samedi : 9h-12h

Mardi, jeudi : 8h30-12h30 et 13h-17h30
Mercredi, vendredi : 8h30-12h30

Permanences des partenaires

Action Logement 02 37 18 56 50 www.actionlogement.fr	1 ^{er} lundi du mois sur RDV		
ADMR 02 37 99 13 57			Lundi de 13h30 à 16h30
Assistante sociale 02 37 99 72 84		Jeudi matin sur RDV	
Assurance maladie / service social CARSAT 02 36 15 70 60	2 ^e et 4 ^e mardi du mois de 9h00 à 16h00 sur RDV		
ATEL 06 08 86 85 90 pcb@atel28.fr	1 ^{er} Vendredi du mois de 13h30 à 15h30		
CAF 02 37 27 45 45			2 ^e mardi du mois de 14h à 17h et 4 ^e mardi du mois de 9h à 12h sur RDV
CARSAT 39 60 – 02 36 15 70 51	3 ^e mardi du mois de 9h à 16h30 sur RDV		2 ^e mercredi du mois sur RDV
CICAT 02 37 28 19 22 csapa28@cicat.fr			Lundi de 14h à 17h
Conciliateur de Justice 02 37 99 72 84 – 06 70 93 51 96	Sur RDV contacter directement le conciliateur	1 ^{er} vendredi matin du mois sur RDV	4 ^e mardi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV
Cyber Emploi 02 37 90 15 66	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h	Aux horaires d'ouverture de la MSAP	Aux horaires d'ouverture de la MSAP
Espace Info Énergie 28 02 37 21 32 71 ele28@hd28.fr	1 ^{er} mercredi du mois de 10h à 12h sur RDV		
Mission Locale 02 37 36 49 50 – 02 37 94 05 05	Lundi de 9h15 à 12h00 (+ 13h30 à 16h30 à la Mairie de TOURY)	2 ^e et 4 ^e mercredi du mois sur rendez-vous	Semaine impaire de 9h30 à 12h30 sans RDV et de 14h à 17h sur RDV
Plate-forme d'accompagnement et de répit 02 37 18 72 33			Lundi de 14h à 17h
RAM 06 34 14 39 38		Jeudi de 13h30 à 17h	
Relais Emploi 02 37 90 15 66	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h	Aux horaires d'ouverture de la MSAP	
Resto du Cœur 02 37 21 13 06 - 06 82 63 36 63			Jeudis de 13h30 à 16h
SADS 02 37 99 25 72 ou 02 37 94 06 36			Mercredi 14h à 16h
Secours catholique 06 78 05 41 71			Les 3 premiers mardis du mois de 10h à 12h
SOLIHA -OPAH 02 37 20 08 58 contact28@soliha.fr www.soliha.fr	3 ^e mercredi du mois de 10h à 12h		
SPIP 28 02 37 18 33 78	2 ^e et 4 ^e mercredis du mois de 9h30 à 16h30		
Trésor public 02 37 99 04 29 t028031@dgfip.finances.gouv.fr	Vendredi de 9h à 12h sur RDV		
UFC Que Choisir 28 02 37 30 17 57	2 ^e lundi du mois de 14h30 à 17h		

SERVICES COM COM

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Mis en place au 1er septembre 2011, ce service de transport à la demande dessert le territoire de la communauté de communes à destination des marchés de :- Angerville : le mardi matin- Janville-en-Beauce : le mercredi matin

Le TAD est assuré par des taxis et fonctionne sur réservation en appelant au 0812 04 28 28 la veille avant 12h. Après enregistrement des réservations, la centrale de réservation les transmet aux taxis sous-traitants.

Venez à Janville-en-Beauce et Angerville pour découvrir le marché, les commerces, les services de santé.

Réservation la veille avant 12h00 : 08 12 04 28 28

LES BORNES ÉLECTRIQUES DE RECHARGES

Avec le soutien financier de l'Etat (5ème projet retenu au plan national dans le cadre des Investissements d'Avenir) et des collectivités locales, le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir s'est fixé pour objectif d'implanter une centaine de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département d'Eure-et-Loir.

Grâce à la présence de bornes publiques judicieusement réparties et accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, chaque utilisateur de véhicule est ainsi en mesure de se déplacer en toute sécurité et de recharger même partiellement son véhicule en un minimum de temps.

- A Janville-en-Beauce, deux bornes : une sur la rue de Bretonnerie et la deuxième sur la rue Soeur Saint Henri.
- A Gommerville, une borne sur le parking de la salle culturelle L'Eole - 48 route de Voves.
- Aux Villages Vovéens, deux bornes : une sur le parking de la Communauté de communes, 6 rue de Châteaudun et une autre boulevard Maurice Viollette.
- A Terminiers, une borne sur le parking de la salle Pierre Terrier - 11 rue de Charrette.
- A Orgères-en-Beauce, une borne sur le parking de la Maison des Services au Public au 2 rue de l'Arsenal.
- A Varize

En savoir + : Syndicat Départemental d'Energies - SDE 28
65, rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCE - 02 37 84 07 85

L'AGENCE POSTALE DE BAUDREVILLE

Ouverte depuis le 1er février 2010, l'agence postale intercommunale de Baudreville dessert les communes de Gouillons, Gommerville, Baudreville, Intréville et Mérrouville. L'agence postale intercommunale permet d'effectuer les opérations postales et bancaires courantes. L'agent d'accueil vous propose également des tickets de transports REMI.

HORAIRES D'OUVERTURE

- Mardi, mercredi, jeudi : 9h30 à 12h15
- Vendredi : 14h30 à 18h30
- Samedi : 9h à 12h

Agence Postale
5 place de l'Eglise
28310 BAUDREVILLE
02 37 32 04 85

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit du traitement des eaux usées domestiques produites par une habitation qui n'est pas raccordée au réseau public de collecte des eaux usées (tout à l'égout).

Ces installations peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement si elles sont défectueuses, mal installées ou mal entretenues. C'est pourquoi l'installation doit être entretenue et contrôlée régulièrement par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation.

Depuis le 1er juillet 2012, une nouvelle réglementation s'applique pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif. L'objectif est d'établir des règles plus claires de contrôle de ces installations, en précisant les points contrôlés et les règles d'interprétation.

CAMPAGNE DE VIDANGES GROUPÉES

A QUEL PRIX ?

Le SPANC de la communauté de communes propose aux usagers du service un prestataire pour effectuer l'entretien des installations d'assainissement non collectifs. Ce service est facultatif, il sera effectué par la société SVR, retenue après appel d'offres.

RAPPEL : Ce service étant facultatif, le propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif reste libre de faire appel à un prestataire de son choix.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes vous propose une solution simple et économique pour la vidange de votre installation.

- Inscrivez-vous sur simple appel au 02 37 90 15 41.
- Vous recevrez la convention que vous retournerez signée et accompagnée de votre chèque à l'Ordre du Trésor Public au SPANC pour valider votre inscription.
- La société de vidange vous rappellera pour prendre rendez-vous (selon le calendrier de campagne de vidanges).
- Après le passage du vidangeur, vous recevrez une facture établie par le SPANC correspondant au montant de la prestation réalisée.



Pas d'intervention d'urgence !

AVANT UNE TRANSACTION IMMOBILIERE

A compter du 1er janvier 2011, le vendeur d'une habitation soumise à l'assainissement non collectif a l'obligation de justifier de l'état de son installation.

- Si un contrôle a déjà eu lieu : le vendeur doit l'annexer à la promesse de vente et à l'acte de vente authentique, le document, daté de moins de trois ans au moment de la vente, établi à l'issue du contrôle et délivré par le SPANC.
- Si aucun contrôle n'a eu lieu : le vendeur ou un représentant contacte le SPANC afin de convenir d'un rendez-vous diagnostic.

En cas de non-conformité, le nouveau propriétaire dispose d'un délai d'un an après l'achat, pour réaliser les travaux (article L271-4 du Code de la construction et de l'habitation).

SPANC

02 37 90 15 41

environnement@coeurdebeauce.fr

CAMPAGNE DE VIDANGE



Assainissement non collectif Campagne de vidange

Comment bénéficier de ce service ?

- Inscrivez-vous auprès du SPANC au **02.37.90.15.41**.
- Vous recevrez la convention de la vidange que vous retournerez signée accompagnée de votre chèque pour valider votre inscription.
- La société de vidange vous rappellera pour prendre rendez-vous. (Selon le calendrier de vidange)
- Après le passage du vidangeur, vous recevrez une facture établie par le SPANC correspondant au montant de la prestation réalisée avec le bordereau du suivi de déchets.



Tarif

Ce service est facultatif, il sera exécuté par la société SVR, retenue après appel d'offres.

Le tarif sera de **230 euros TTC*** pour un pompage de 3m³. (70 euros TTC par m³ supplémentaire)

Prochaines campagnes de vidanges

Du 15 au 19 Février 2021

Clôture des inscriptions le 22 Janvier 2021

&

Du 22 au 26 Mars 2021

Clôture des inscriptions le 28 Février 2021

* Tarif en vigueur au 1er Janvier 2021



Pas d'intervention d'urgence

- Communauté de Communes Cœur de Beauce
- 1 rue du Dr Casimir Lebel - 28310 Janville en Beauce
- Service SPANC - Environnement
- 02.37.90.15.41

HABITAT



L'OPAH : un dispositif d'aides financières et d'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat

Rénovation énergétique



Habitat dégradé



Adaptation du logement



La Communauté de Communes Cœur de Beauce est engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

L'objectif de ce dispositif est de conseiller les propriétaires dans l'amélioration de leur logement et d'attribuer une aide financière pour la réalisation des travaux. Les types de travaux qui ouvrent l'accès au dispositif sont :

- **La rénovation énergétique** (isolation, remplacement du système de chauffage, menuiseries, ventilation)
- **L'adaptation du logement à la perte d'autonomie** (adaptation de la salle de bain, amélioration de la mobilité au sein et à l'extérieur du logement, volets motorisés, unités de vie en rez-de-chaussée)
- **La lutte contre l'habitat très dégradé** (rénovation globale, travaux tous corps d'état)
- **La reconquête de logements vacants** (rénovation complète)
- **Le développement d'une offre locative à loyer modéré** (rénovation complète ou partielle)

Un opérateur est mandaté pour animer l'OPAH et accompagner les projets. **Cet interlocuteur unique de proximité apporte un accompagnement personnalisé aux propriétaires**, avec des conseils neutres et objectifs sur les travaux, ainsi que sur le montage des dossiers pour les demandes de subvention.

Le dispositif est gratuit et ouvert à tous

Le montant du financement attribué est variable selon les financeurs, il est calculé principalement sur la base des revenus du ménage. **Contactez la Communauté de Communes Cœur de Beauce** (mobilite@coeurdebeauce.fr – 02 37 99 97 87), **pour obtenir des informations complémentaires sur les aides disponibles pour l'amélioration de l'habitat**, ou directement auprès d'un conseiller sans rendez-vous lors des prochaines permanences (les permanences à compter de mars 2021 seront définies ultérieurement):

- ➔ **20 JANVIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP de Janville-en-Beauce
1, Rue Casimir Lebel
- ➔ **3 FÉVRIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP d'Orgères-en-Beauce
2, Rue de l'Arsenal
- ➔ **17 FÉVRIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP des Villages Vovéens
4, Rue Texier Gallas

EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ PAR L'OPAH À JANVILLE-EN-BEAUCE EN SEPTEMBRE 2020

Rénovation énergétique (isolation sous les rampants, installation d'un thermostat, remplacement des menuiseries)

Coût du projet TTC : 16 753,33 €

Montant total des subventions : 11 103 € dont 7 931 € de l'ANAH, 1 586 € de prime État et 1 586 € de la CC Cœur de Beauce

Taux de subvention : 66,3 %

Gain énergétique : 35 %



ESPACE INFO-ENERGIE 28

un service neutre, gratuit et indépendant

Depuis 2004, l'association SOLiHA d'Eure-et-Loir anime un Espace Info-Energie. Engagé pour le réseau FAIRE, il bénéficie de l'appui et du soutien de l'Ademe, la Région Centre-Val-de-Loire, ENERGIE Eure-et-Loir, et plusieurs collectivités locales.



Mission de service public, sa vocation est d'apporter aux particuliers une information précise, personnalisée et objective sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelable.

Nous intervenons dans deux grands domaines d'activité :

le conseil personnalisé aux particuliers



Vous avez un **projet de travaux** de rénovation énergétique de votre logement ? L'Espace Info-Energie vous conseille tant sur le **plan technique** du projet que sur celui **des aides financières** mobilisables pour diminuer votre reste à charge.

Nous vous aidons à **identifier les postes de travaux clés**, à comparer des devis, à choisir des matériaux ou encore à trouver des **professionnels qualifiés**.

Sollicitez-nous tout au long de votre projet **par téléphone ou par mail**. Nous sommes également à votre disposition pour étudier ensemble votre projet lors d'un **rendez-vous individuel et personnalisé**.

Tout au long de l'année, nous initions et/ou participons à des **animations dans le département** en lien avec la transition énergétique dans l'habitat : conférences thématiques, salons de l'habitat, fête de l'environnement, balades thermographiques, visites de chantier...

la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître notre programme !



Nous rencontrer près de chez vous

02 37 21 32 71

eie28@soliha.fr

du lundi au vendredi

de 9h à 12h

et de 14h à 17h30



Permanence mensuelle

En partenariat avec ENERGIE Eure-et-Loir
le 1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h

JANVILLE

Communauté de communes,
1 rue du Docteur Casimir Lebel

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



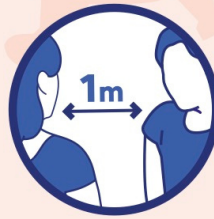
**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire**



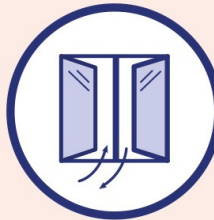
**Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



Éviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

NUMÉROS UTILES

NUMEROS LOCAUX

- Mairie de Gommerville : 02 37 99 52 12
- Com Com Coeur de Beauce : 02 37 90 15 41
- Gendarmerie de Janville : 02 37 90 42 39
- Pompes funèbres Pinturier : 01 64 95 20 42
- Déchetterie d'Angerville : 01 64 95 39 39
- Maison de santé de Pussay : 01 64 95 23 08
- Maison de santé d'Angerville : 01 64 95 22 49
- Pharmacie de Pussay : 01 64 95 30 09
- Pharmacie d'Angerville : 01 64 95 20 50
- Cabinet infirmiers de Pussay : 01 64 95 36 33
- Cabinets infirmiers d'Angerville :
 - 01 64 95 32 99
 - 01 64 95 07 88

SANTÉ

- Samu : 15
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Urgences (numéro unique) : 112
- Centre antipoison : 01 40 05 48 48
- Sida info service : 0 800 840 800
- Cancer info service : 0 810 810 821
- Maladies rares info services : 0 810 631 920
- Fil santé jeunes : 32 24
- Ecoute sexualité contraception : 0 800 803 803
- Info IVG : 01 47 00 18 66
- Drogues info service : 0 800 231 313 (fixe) ou 01 20 231 313 (portable)
- Ecoute cannabis : 0 811 912 020
- Ecoute alcool : 0 811 913 030
- Tabac info service : 0 825 309 310
- SOS psychiatrie : 01 47 07 24 24
- Pharmacies de garde : se renseigner auprès de la gendarmerie
- Permanence des soins : 15

SERVICES SOCIAUX

- Samu social : 115
- Enfance maltraitée : 119 (gratuit, 24h/24)
- Maltraitance personnes âgées : 01 42 50 11 25
- Violences conjugales : 39 19
- SOS-Viols femmes informations : 0 800 059 595 (anonyme et gratuit)
- Croix-Rouge écoute : 0 800 858 858
- Suicide écoute : 01 45 39 40 00 (7 j/7, 24 h/24)
- Enfants disparus : 116 000

JUSTICE

- SOS avocats : 08 25 39 33 00
- Haute autorité, lutte contre les discriminations, pour l'égalité (Halde) : 0 810 00 5000
- Ligne Santé info droits (Ciss) : 0 810 004 333 (fixe) et 01 53 62 40 30 (portable)
- Permanence juridique pour sourds et malentendants
 - Téléphone : 01 71 37 76 57
 - SMS : 06 75 69 82 03
 - e-mail : droit.sourds@paris.fr
- EDF/GDF : 0 810 010 333
- SNCF : 36 35
- Objets trouvés : 0 821 002 525 (0,12 €/min)
- Urgences funéraires, information aux familles, 7 j/7 et 24 h/24 : 0 800 880 088 (n° Vert)
- Ambulances animalières : 02 41 61 68 82



MADAME LE MAIRE & L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTENT

leurs Meilleurs Voeux pour 2021

Que cette nouvelle année vous apporte une énergie nouvelle
et qu'elle voie vos projets se réaliser !